



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 55549

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le retard de la France en matière d'accès et d'usage de l'Internet. En effet, seuls 19 % des foyers sont abonnés à Internet en France contre 50 % aux Etats-Unis, 35 % en Grande-Bretagne et 24 % en Allemagne. Par ailleurs, la durée moyenne de connexion est limitée à vingt minutes par jour et par foyer, alors que celle-ci s'élève à une heure par jour aux Etats-Unis et le volume d'achats en ligne par habitant est six fois inférieur en Europe à celui existant aux Etats-Unis. Selon toutes les études récentes, à l'horizon de cinq ans, l'accès à Internet se fera encore pour la grande majorité des foyers par la ligne téléphonique classique. L'introduction généralisée d'offres forfaitaires illimitées, totalement affranchies d'une facturation à la durée des communications téléphoniques, renforcerait l'appropriation d'Internet par les foyers français. Il lui demande si le Gouvernement entend promouvoir la mise en place par France Télécom, à l'instar de British Télécom en moins de trois mois, d'une interconnexion forfaitaire illimitée, c'est-à-dire de conditions tarifaires d'interconnexion à son réseau indépendantes du volume des minutes écoulées. Il lui signale que l'interconnexion forfaitaire illimitée est sur le point d'être adoptée par les Pays-Bas, l'Espagne et l'Allemagne.

Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (cinq, dix, vingt, trente heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Pour limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité à Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier à l'Assemblée nationale qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise vient de lui confirmer qu'elle va proposer une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants. Elle la présentera à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre nécessitera des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonique et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55549

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7091

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1417